

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de la Commune de RUELLE SUR TOUVRE sont convoqués salle de la Mairie pour le 03 juillet 2023.

## ORDRE DU JOUR

- 01 – Rapport d'activités du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Enfance Jeunesse – Exercice 2022,
- 02 – Cession et sortie de l'actif d'un véhicule,
- 03 – Création cheminement doux rue de la Vergnade – Demande de subvention,
- 04 – Présentation du travail des enfants du Conseil Municipal des Enfants pour l'année 2022/2023,
- 05 – Questions diverses.

L'an deux mil vingt-trois, lundi trois juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, M. Christophe CHOPINET, Mme Fatna ZIAD, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, M. Julien DELAGE, Mme Alexia RIFFE, Mme Minerve CALDERARI, M. Olivier BEINCHET, M. Thomas DAYGRES, Christelle ROBUCHON et M. Richard CHAULET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, M. Mehdi BENOUARREK, Mme Séverine MANAT, Mme Audrey ALLARD, et M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

M. BEINCHET a été nommé secrétaire de séance.

Ruelle sur Touvre, le 27 juin 2023.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

## LISTE DES POUVOIRS ECRITS DONNES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2121-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la liste des Conseillers Municipaux qui, excusés, ont donné pouvoir à l'un de leurs collègues pour le vote de toutes questions abordées en séance.

Madame DESCHAMPS, Maire-Adjointe, a donné pouvoir à Monsieur VALANTIN, Maire.

Monsieur DUPONT, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à Monsieur VERRIERE, Maire-Adjoint.

Madame THOMAS, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame ZIAD, Conseillère Municipale.

Monsieur BOUSSARIE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur P. DELAGE, Maire-Adjoint.

Monsieur ALBERT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur PERONNET, Maire-Adjoint.

Monsieur CHAUME, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur BEINCHET, Conseiller Municipal.

Monsieur BENOUARREK, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Monsieur ROUZAUD, Conseiller Municipal.

Madame MANAT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Madame A. RIFFE, Conseillère Municipale.

Monsieur AUDEBERT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Madame CALDERARI, Conseillère Municipale.

.....

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce matin, à midi, à l'appel de l'Association des Maires de France, un rassemblement a eu lieu sur le parvis de la mairie pour dénoncer les actes injustifiables de dégradations et de violences urbaines (mairies brûlées, magasins pillés, domiciles de maires attaqués...). La sirène a été actionnée pour manifester. Monsieur le Maire a lu un texte pour faire le constat de choses inacceptables qui se sont passées dernièrement et qu'au-delà des maires, les communes subissent. C'est une généralité pour toutes les communes.

.....

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout d'une question :

- Décision modificative n° 01/2023 – Budget principal de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au rajout de cette question.

.....

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) ENFANCE JEUNESSE – EXERCICE 2022.

Exposé :

« Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Enfance Jeunesse » demande à l'assemblée de « prendre acte » ou de « rejeter » le rapport d'activités de l'établissement pour l'exercice 2022.

Madame Laurie RIBIERE, Directrice Générale des Services du SIVU Enfance Jeunesse, a fait un exposé sur ce rapport 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de « prendre acte » ou « rejeter » ce rapport. »

Madame Alexia RIFFE, présidente du SIVU et Madame Laurie RIBIERE, directrice générale des services du SIVU, présentent le rapport d'activités.

En ce qui concerne les ressources humaines : Communication entre les communes et le SIVU pour que les agents puissent intervenir sur deux entités. Remerciements pour les

groupes de travail. Les agents ont été force de proposition ainsi que les trois communes présentes. Beaucoup de travail sur le terrain.

Questions du groupe minoritaire : Ressources humaines : Vous dites qu'il y a moins de personnel, donc des économies. C'est qu'il y a moins d'enfants ? Le ratio entre les animateurs et les enfants reste le même ?

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Non, pas du tout. Les plannings, les organisations ont été revus différemment. Les missions ont été redistribuées comme pour la crèche. C'est vrai qu'il y a un temps plein en moins mais tous les roulements ont été revus pour des temps de transition plus adaptés et moins courts. Le temps a été annualisé et augmenté à 37 heures par semaine. C'était une demande des agents. Cela leur permet d'avoir un temps de transmission plus important, des RTT. Le temps de présence des agents est ajusté au temps de présence des enfants. Le ratio reste le même.

Explications de Mme Riffé et Mme Ribière : Depuis septembre 2022, nous avons une liste d'attente pour les mercredis qui est de plus en plus importante. Le centre de loisirs n'est plus organisé par tranches d'âge mais par groupes d'âge, soit un grand groupe maternel et un grand groupe primaire. Les demandes depuis 2022 sont de plus en plus fortes mais aujourd'hui le centre de loisirs est rempli à sa capacité maximum. Cela devient un peu compliqué. Sur les 4 communes, cela représente 1 100 enfants pour 176 places (dont 80 en maternelle – agrément PMI. Ce nombre ne peut pas être dépassé).

Question du groupe minoritaire : Avec toutes les économies réalisées sur le personnel, vous allez pouvoir trouver des solutions ?

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Pour accueillir plus d'enfants ? Il va falloir que les communes apportent des solutions. Actuellement, avec les bâtiments mis à la disposition du syndicat, il n'y a pas d'autre possibilité. S'il y avait une autre solution, c'est la solution d'un nouveau site car le site actuel n'a aucune possibilité d'agrandissement. Aujourd'hui, aucune des 4 communes n'a un emplacement avec un bâtiment prêt et aux normes pour accueillir les enfants et le centre de loisirs. Il va falloir y réfléchir.

Question du groupe minoritaire : La commune de Ruelle va prospérer et il y aura plus d'habitants. Que fait-on des enfants ?

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Ce n'est pas parce qu'une commune aura plus d'habitants, qu'il y aura plus besoin de ce service. A chaque fois que l'on a une liste d'attente, on alerte les communes. Nous avons déjà vu que des constructions soient faites sur une commune et ce n'est pas pour cela que ça a apporté plus d'enfants.

Explications de Mme Riffé et Mme Ribière : Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement 2022, les économies nous ont permis de diminuer les participations communales 2023 d'environ 11,5 %, soit pour Ruelle, de 20,3 % en moins par rapport à celle de 2022. Ce n'est pas une diminution du coût pour les familles qui ont les mêmes tarifs en 2023 qu'en 2022. Concernant le résultat cumulé et le fonds de roulement, c'est la première fois que l'on arrive à des résultats si positifs. Cela fait trois ans que le SIVU a des budgets excédentaires et c'est la première fois en treize ans que le SIVU propose aux communes des participations en baisse.

Remarque de Monsieur Chaulet : Au total, fonctionnement et investissement cumulés, vous avez fait 357 000 € d'économies.

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Ce n'est pas une économie, c'est le résultat positif. L'économie s'élève à 123 677 €. Nous n'avons pas fait d'augmentation des tarifs. C'est un effort qui a été très apprécié par les familles. Le taux d'effort a fait diminuer certaines factures. Cela rend accessible ces services à un maximum de personnes.

Question de Madame Caldérari : Comment mesure-t-on la satisfaction des familles ?

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Nous n'avons pas fait d'étude, d'enquête. Ce sont juste le retour des familles que l'on a, que l'on croise dans la rue, à la sortie des écoles... Une réunion publique va être mise en place la dernière quinzaine de septembre pour échanger avec les familles, expliquer comment le SIVU fonctionne car il y a des changements, de nouveaux parents. Nous espérons que les familles seront au rendez-vous.

M. Julien Delage témoigne en tant qu'utilisateur : Sur le critère de la qualité du service, il n'y a absolument rien à dire.

Question de Madame Dezier : Pas d'impact sur les coûts de l'énergie ?

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : Oui. 75 000 € de plus budgétisés en 2023. Malgré cette hausse, la participation des communes a diminué. Cela a été bienvenu pour la commune de Ruelle sur Touvre qui a vu, par contre, la participation au syndicat des restaurants scolaires augmentée.

Explications de Monsieur Péronnet : Pour information, les budgets de nos deux syndicats sont construits et pilotés en fonction de l'élément « fonds de roulement » qui est un élément essentiel dans la construction budgétaire. Les 35 jours que vous voyez pour 2021, c'est le nombre de jours « plancher » (à la limite du nombre de jours nécessaires pour assurer le fonctionnement du syndicat) d'où les efforts de gestion qui étaient demandés par les communes sur l'année 2022 et dont vous avez vu l'efficacité. L'année 2022 se termine avec 81 jours de fonds de roulement. Le fait d'avoir augmenté ce fonds de roulement a permis de diminuer les participations des communes. Pour les besoins du centre de loisirs, il y avait une alerte avant le COVID sur une liste d'attente d'enfants importante (30 à 40 enfants) et la question s'était posée à savoir si cet outil répondait aux besoins des familles et si une antenne au centre de loisirs n'était pas nécessaire (question toujours d'actualité aujourd'hui). Il faudra que les communes aient les moyens budgétaires pour le mettre en œuvre, que les demandes soient nombreuses.... Nous y réfléchissons sérieusement à Ruelle.

Précisions de Mme Riffé et Mme Ribière : Actuellement, nous sommes à 5, 6 familles sur liste d'attente.

Mme Caldérari : Avec les logements du Maine-Gagnaud, la liste peut grossir.

Réponse de Mme Riffé et Mme Ribière : ça ne veut rien dire.

Réponse collégiale de M. le Maire, Mme Marc, Mme Ziad, M. Péronnet : Peut-être mais l'expérience nous fait penser que même si l'habitat s'est développé, en contrepartie, il n'y a pas eu plus d'enfants. Nous l'avons constaté pour l'Orée de la Braconne – 75 logements. Une classe était en jeu en juin. Le lotissement ne nous a apporté aucun enfant. La classe a été fermée. Idem pour le Quartier de la Gare. Les effectifs globaux dans les écoles élémentaires sont stables mais ceux des maternelles sont en légère augmentation.

Question de M. Rouzaud : Comment est gérée la liste d'attente ?

Réponse de Mme Riffé : Par ordre d'arrivée.

Question de M. Chaulet : A partir de combien de familles vous vous dites qu'il y a saturation et qu'il faut engager une réflexion ?

Réponse de Mme Riffé : Il n'y a pas de limite. Il faut que cette augmentation perdure sur plusieurs jours et plusieurs cycles. Pour l'instant, nous sommes à 5, 6 familles parfois 0, sur un seul mercredi. Mais les communes ont été informées que l'on commence à avoir plus de demandes. Pour la remontée des listes, c'est par ordre chronologique d'inscription. Pour informer les communes de l'augmentation de la liste d'attente, une étude va être faite au préalable.

Monsieur le Maire remercie Mme Riffé et Mme Ribière ainsi que toute l'équipe pour le travail effectué alors que les conditions n'étaient pas totalement aisées entre communes et dont certaines avaient des préjugés sur certaines choses, des exigences aussi.

Délibéré :

*Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme Caldérari + 1 pouvoir, Mme Robuchon, M. Chaulet), prend acte du rapport d'activités du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Enfance Jeunesse – Exercice 2022.*

.....

CESSION ET SORTIE DE L'ACTIF D'UN VEHICULE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre du programme de renouvellement de son matériel roulant pour les Services Techniques de Proximité, la commune a décidé pour 2023 de remplacer le Fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16 et donc de le sortir de l'inventaire.

*L'acquisition du véhicule de remplacement étant en cours, il convient de procéder à la vente de ce fourgon MAZDA.*

*La société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS, auprès de laquelle sera acquis le nouveau camion propose de se porter acquéreur du MAZDA pour la somme de 700 € TTC.*

*Monsieur le Maire précise à l'assemblée que pour céder le véhicule il convient auparavant de le sortir de l'inventaire. Aussi, il propose de sortir de l'actif le Fourgon MAZDA immatriculé 8699 TM 16 acquis en 2002, pour une valeur de 19 658.90 € TTC et répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26.*

*La sortie de l'état de l'actif de ce véhicule fera l'objet des écritures comptables suivantes, étant entendu que ce bien n'a pas fait l'objet d'un amortissement :*

<i>Titre au 775/77 (Produit des cessions d'immobilisations) :</i>	<i>700,00 €</i>
<i>Mandat au 675/042 (Valeur comptable des immobilisations cédées) :</i>	<i>19 658.90 €</i>
<i>Titre au 2182/040 (Matériel de transport) :</i>	<i>19 658.90 €</i>
<i>Titre au 776/042 (Différences sur réalisations négatives) :</i>	<i>18 958.90 €</i>
<i>Mandat au 192/040 (Différences sur réalisations) :</i>	<i>18 958.90 €</i>

*Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :*

- de sortir de l'actif de la mairie le fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16, répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26,*
- de céder le fourgon MAZDA, immatriculé 8699TM16, à la société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS,*
- de fixer le prix de vente du véhicule à 700 € TTC,*
- de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent.*

*La commission « Personnel, Finances et Intercommunalité », réunie le 26 juin 2023, a examiné le dossier. »*

Aucune remarque.

Délibéré :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :*

- décide de sortir de l'actif de la mairie le fourgon MAZDA immatriculé 8699TM16, répertorié à l'inventaire sous le n° 2182/26,
- décide de céder le fourgon MAZDA, immatriculé 8699TM16, à la société FRANCE POIDS LOURDS 16, La Touche d'Anais, Route de Vars, 16590 ANAIS,
- fixe le prix de vente du véhicule à 700 € TTC,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

.....

CREATION CHEMINEMENT DOUX RUE DE LA VERGNADE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Exposé :

« La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'aménagement du territoire par la création d'un réseau de sentiers de cheminements doux sur tout le territoire.

L'objectif est double : valoriser le territoire communal (tourisme, patrimoine industriel, faune/flore, la Touvre) et créer de nouvelles pratiques de déplacement piétons et vélo.

Le projet s'adresse aussi bien aux Ruelloises et Ruellois, aux personnes travaillant sur la commune, aux habitants de l'agglomération, aux randonneurs, joggeurs et kayakistes, pêcheurs qu'aux touristes et visiteurs de passage.

Monsieur le maire indique qu'en 2021 la commune a travaillé avec le CESI, école d'ingénieur située à la Couronne, pour l'aménagement de connexions entre le centre-ville et la Touvre via la rue de la Vergnade.

Monsieur le maire précise que la commune a eu l'opportunité en 2022 d'acheter les parcelles BC 1129 et 1130 d'une surface de 242 m<sup>2</sup>. Celles-ci (via la servitude de passage sur la parcelle BC662) permettent de relier la rue de la Vergnade au centre-ville (rue Camille Pelletan). Cette acquisition permettra de créer une première connexion entre la Touvre et le centre-ville (voir plan en annexe). Les travaux d'aménagement sont prévus au courant du mois de juillet 2023.

Le coût du projet est le suivant :

- Acquisition foncière : 4000 €
- Frais d'acte : 400€ HT
- Travaux de VRD de création de chemin : 6779,00 € HT

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement du cheminement sont éligibles aux subventions relatives au « Plan Charente mobilités douces ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté : «Cheminement doux, rue de la Vergnade »

Coût total de l'aménagement : 11 179,00 € HT (13 414,80 € TTC)

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
<u>DEPARTEMENT</u> Plan Charente mobilités douces	11 179,00€	40%	4 471,60 €	
<u>AUTOFINANCEMENT</u> Fonds propres			6 707,40 €	
<b>TOTAL</b>			11 179,00	

Aussi, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- D'approuver le plan de financement des travaux d'aménagement du cheminement doux, rue de la Vergnade ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...);
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Charente 2030 » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

La commission « Personnel, Finances et Intercommunalité », réunie le 26 juin 2023, a examiné le dossier. »

Aucune remarque.

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve le plan de financement des travaux d'aménagement du cheminement doux, rue de la Vergnade ;
- Décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...);
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Charente 2030 » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

.....

#### DECISION MODIFICATIVE N° 01/2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget 2023 par décision modificative afin de pouvoir procéder au paiement du dépôt de garantie auprès de l'Association PROFESSION SPORTS ET LOISIRS 16.

En effet, la mise à disposition d'un Ambassadeur terre de jeux du 02/05/2023 au 30/04/2024, nécessite l'adhésion auprès de cette association en incluant un dépôt de garantie. Cette dépense s'impute au Chapitre 27 (Article 275) où il est nécessaire de faire un virement de crédit provenant des dépenses imprévues.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Crédits votés au Budget 2023	Propositions du Maire	TOTAL des crédits (après DM)
<b>DEPENSES</b>			
275-0 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 950,00	1 950,00
020-0 : Dépenses imprévues	150 000,00	-1 950,00	148 050,00
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 073 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 073 000,00</b>

Il demande à l'assemblée de se prononcer. »

Explications du groupe majoritaire : Cela concerne la mise à disposition de Yoann Daoud par l'association « Profession Sports et Loisirs 16 ». Il fallait faire un dépôt de garantie auprès de l'association. Ce que nous avons fait mais c'était sur les crédits d'investissement et non de fonctionnement. Comme le recrutement a eu lieu après le vote du budget, il faut aller « piocher » cette somme sur les dépenses imprévues. Somme de 1 950 €.

## Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 01/2023 – Budget Principal de la Commune.

.....

## PRESENTATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS 2022/2023

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont présenté leur travail de l'année 2022/2023. Ils ont été accompagnés pendant toute l'année par Coline Denechaud des FRANCAS et Catherine Deschamps, Maire-Adjointe.

- Présence aux cérémonies (11 novembre, 15 janvier, 8 mai...),
- Préparation et intervention dans la vallée de Brie avec le CME de Brie et en collaboration avec l'association « Eau Vive » le 29 avril 2023 : mobilisation et sensibilisation de toutes les générations aux problèmes de l'eau en Afrique et sur la planète,
- Préparation et intervention à la cérémonie du samedi 6 mai 2023 pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fusillade du 05 mai 1943 au monument des fusillés de la Braconne à Brie,
- Préparation et participation à la fête de la ville, samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023. Tenue du stand sur le goût et présentation d'un quizz sur le thème de l'eau (sécheresse, réchauffement climatique...).

Il y a d'excellentes idées. Nous en avons relevé certaines. Il serait intéressant pour certaines qui sont plus compliquées à mettre en œuvre, la piste cyclable par exemple. C'est intéressant de reprendre cette idée et de leur laisser construire cette voie. Un groupe de travail pourrait être constitué avec les enfants. Si des élus sont volontaires pour faire partie de ce groupe de travail et les accompagner, cela serait bien.

Pour information, GrandAngoulême propose un certain nombre d'animations pour les enfants et en particulier, pour l'année scolaire 2023/2024, une pour apprendre le vélo. La natation, cela existe depuis plusieurs années car c'est obligatoire. Il y a des animations proposées au centre équestre de La Tourette. Il appartient au directeur et directrices de nos 4 écoles de répondre à la sollicitation de GrandAngoulême.

Concernant le gaspillage alimentaire ou le tri des sorties de tables de la restauration scolaire, cela peut être organisé par Charente Nature sous l'égide de GrandAngoulême dans une centaine de classes des communes de l'agglomération. Là aussi, il faut que les directeurs et directrices soient volontaires pour s'inscrire dans ces animations.

Petit exemple : Il y avait une exposition olympique dans la salle des mariages. Une seule classe de Ruelle est venue voir cette exposition.

Il est rappelé que GrandAngoulême propose la gratuité pour Nautilus, juillet et août, pour les enfants de moins de 12 ans. Il faut qu'ils viennent s'inscrire à la mairie. Un flyer sera distribué dans les cahiers des enfants cette semaine.

.....

## QUESTIONS DIVERSES.

1 – Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un déball'tout organisé par le comité de Quartier de Villement le dimanche 9 juillet 2023.

2 – Le point culture par Madame Dezier : Tout le monde a dû recevoir mon été à Ruelle avec pas mal d'activités, pour les enfants, pour les familles.



*Le 18 juillet : Gros temps fort à Chantefleurs avec les Soirs Bleus : à 20 h concert du groupe Cargo et à 22h30, Ulik's Glissendo par la compagnie le Snob pour un son et lumière-feu.*

*Le 28 juillet : sur l'esplanade Chantefleurs, ballet de Bayankhongor de Mongolie dans le cadre du festival de Confolens.*

*3 – Monsieur le Maire souhaite à l'assemblée, les enfants du CME et leurs parents de bonnes vacances et il donne rendez-vous pour le prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 11 septembre 2023.*

*Un petit moment de convivialité a clôturé la séance.*

.....

*Fait et délibéré, le présent procès-verbal, en la mairie, le trois juillet deux mil vingt-trois.*